



LA NOUVELLE LACHENOISE

Novembre 2019 N°48

MAIRE

Pour faire suite au départ de M. Thierry FRAU, Monsieur le Préfet a donné son accord pour que le Conseil Municipal procède à l'élection du nouveau Maire et de ses Adjoints.

Conformément à la réglementation, Mme Aurore PELLIEU a rejoint les membres du Conseil Municipal.

M. Laurent MAROT a été élu à la majorité des voix le jeudi 17 Octobre dernier et devient donc le nouveau **Maire de Lassigny**.

Les adjoints à ses côtés sont :

- 1er Adjoint : Mme Sophie LEROUX
- 2ème Adjoint : M. Louis ACONIN
- 3ème Adjoint : Mme Corinne DUTRIAUX
- 4ème Adjoint : M. Jacques LEVASSEUR



Le Maire a désigné 2 Conseillers délégués :

- Pour l'urbanisme : M. José THIEBAUT
- Pour les voiries : M. Philippe LANOIS

INSCRIPTION LISTES ÉLECTORALES

Nous vous informons que pour pouvoir voter aux prochaines élections municipales, qui se dérouleront les **15 et 22 Mars 2020**, vous devrez être inscrits sur les listes électorales.



Pour procéder à votre inscription, vous devez vous présenter en Mairie avec votre pièce d'identité et un justificatif de domicile de **6 mois** si vous êtes locataire, ou plus récent si vous êtes propriétaire.

Les inscriptions sont possibles jusqu'au 7 Février 2020.

RECENSEMENT DES JEUNES

Dans les 3 mois qui suivent l'anniversaire de vos 16 ans et avant le **31 Décembre** de l'année, vous devez vous présenter en Mairie, muni de votre carte d'identité et du livret de famille de vos parents pour vous faire recenser. Cela est indispensable pour les inscriptions futures à vos examens scolaires ou à celui du permis de conduire.

JEUNES DIPLOMÉS 2019

Les lauréats ayant été diplômés en 2019 (tout diplôme scolaire) sont invités à se présenter avec la copie du diplôme ou des notes au secrétariat de Mairie avant le **31 Décembre 2019**.



TOILETTES PUBLIQUES

Nous vous informons que les toilettes publiques, situées sur la place de la Mairie et au parc de jeux, s'ouvrent et se ferment automatiquement.

Vous pouvez donc y accéder tous les jours de 8h jusqu'à la tombée de la nuit.

Il n'est donc pas nécessaire de forcer pour essayer de rentrer à l'intérieur en dehors de ces horaires.

DÉPLORABLE :

Nous constatons régulièrement des dégradations dans les toilettes situées au parc de jeux (cuvette, lavabo...). Si ces dégradations persistent, nous nous verrons dans l'obligation de fermer ces commodités.

VENTE TERRAINS

Il reste 2 terrains à bâtir d'environ 500m², en vente rue de la Maladrerie, en face de la rue de la Fontaine Ferrée.

Le prix du terrain incluant l'assainissement et l'eau potable est de 32 000 €.

Si vous êtes intéressés, envoyez nous un courrier d'engagement d'achat à mairie@lassigny.fr

BATIMENT PÉRISCOLAIRE, MÉDIATHEQUE ET RESTAURATION SCOLAIRE

Le projet arrive au stade de la consultation des entreprises pour la construction.

L'architecte a déposé le permis de construire, qui est en révision.

Les travaux démarreront début 2020, si la météo le permet.

L'ouverture est prévue pour septembre 2021.

Pour information, nous avons déposé le dossier de demande de subvention au Conseil Départemental le 4 Janvier 2018, mais n'avons toujours aucune réponse à ce jour.



Maquette complexe scolaire



LA NOUVELLE LACHENOISE

Novembre 2019 N°48

MAISON MÉDICALE

La Commune œuvre activement depuis de nombreuses années pour l'installation de sa future maison médicale.

Rappel des démarches de la Mairie :

Notre volonté, depuis 2009, a été de trouver des praticiens avant de construire une maison médicale, et ce dans le seul but de ne pas se retrouver avec un bâtiment vide, comme dernièrement à Ribécourt ou au sud de l'Oise.

Le Commune fait tout ce qu'elle peut pour trouver et amener des médecins sur Lassigny :

- réunions avec les praticiens de santé de la Commune (2009),
- collaboration avec les docteurs Garzuel et Vaucher en proposant à tous leurs remplaçants de venir sur Lassigny,
- annonces mises aux écoles d'Amiens et de Lille,
- annonces insérées dans les journaux spécialisés (Remplafrance, Egora, la Revue du Praticien Médecine Générale),
- demande d'aide auprès du Docteur DELOBEL, médecin généraliste à BRETEUIL,
- appel à une société spécialisée pour qu'elle recherche différents praticiens de santé...

Pendant ce temps, nous faisons les démarches pour acquérir l'ancienne supérette SPAR ; celles-ci n'aboutiront finalement pas, car la société à qui appartient le bâtiment est en liquidation judiciaire. En parallèle, nous avons étudié la construction d'un bâtiment neuf en traditionnel puis d'un bâtiment industriel.

Tout ce travail nous a finalement permis de trouver un médecin généraliste ainsi qu'un ostéopathe. Des contacts sont encore en cours avec d'autres thérapeutes.

Après avoir eu la certitude que des praticiens occuperaient la maison médicale, nous avons fait des demandes de subvention, en Août 2019, auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et de la CCPS (Communauté de Communes du Pays des Sources). Nous sommes toujours en attente de leur décision.

A la réception de notre dossier de demande de subvention, la CCPS nous a annoncé son idée de construction d'une maison de santé médicale avec des médecins salariés sur notre Commune. Or, aucun élu de la CCPS n'a pris contact avec nous pour obtenir un terrain pour y installer leur projet.

EN ATTENDANT LA MAISON MÉDICALE

En attendant la construction de notre maison médicale, M. Killian SERPELLONI, ostéopathe structurel diplômé, s'installera dans le bungalow du Château dès le 1er Janvier. Vous pourrez prendre rendez-vous pour une consultation les lundis, mercredis et samedis. Ces jours seront aménagés en fonction de la demande.

M. MADOUKOU, médecin généraliste, devrait suivre avant Juin 2020. Il est en attente de son inscription auprès de l'Ordre des Médecins de l'Oise.

Nous vous communiquerons leurs coordonnées téléphoniques dès que les lignes seront en service.

CIMETIÈRE

La procédure de reprise des concessions étant terminée, nous avons passé une commande auprès d'une entreprise spécialisée pour démanteler les tombes dangereuses.

Suite à cette restructuration, des noms d'allées ont été, ou vont être attribués dans l'ancienne et la nouvelle partie du cimetière ainsi qu'au columbarium. Des nouveaux titres ont été établis au nom des propriétaires et envoyés aux ayants droits. Il est possible d'acquérir des places dans l'ancien ou le nouveau cimetière.

N'hésitez pas à vous présenter en Mairie ou à nous contacter au 03.44.43.60.36 pour obtenir davantage d'informations.

LA POTIÈRE

Pour le confort des clients de la pension canine située à la Potière, nous avons décidé de créer un trottoir ainsi qu'un parking.

AUTRES TRAVAUX EN COURS OU RÉALISÉS

Les travaux en cours sur la Commune sont :

- Gravillonnage des trottoirs rue de la Misacard
- Gravillonnage des trottoirs à la Potière
- Avancement des logements au dessus de la Poste
- Trottoirs rue de la Misacard
- Trottoirs rue de la Tour Roland
- Création d'un plateau ralentisseur ainsi que d'un passage piéton PMR dans la rue du Rhône

Maquette maison médicale





LA NOUVELLE LACHENOISE

Novembre 2019 N°48

RÉVISION PLU

NOUVELLES DISPOSITIONS DE L'ÉTAT :

L'État nous oblige à réduire la consommation des zones agricoles et naturelles dans les zones à urbaniser lors de la révision du PLU.

Nous devons également densifier le nombre de logements à l'hectare.

Actuellement nous avons 12 logements par hectare et nous devons arriver à 18 logements par hectare.

Par délibération du conseil municipal en date du 6 décembre 2018, la **municipalité a engagé les études nécessaires à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**, afin que le futur document d'urbanisme communal intègre les dispositions issues de la loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) dite Loi Grenelle et de celles issues de la loi Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR). Ces dispositions, dont l'application relève des services de l'État, visent notamment à prévoir une réduction de la consommation des espaces agricoles ou naturels à des finalités urbaines. La question est donc posée à Lassigny plus particulièrement sur les zones à urbaniser (AU) figurant actuellement au PLU.

La révision du **PLU permet à la commune de définir une nouvelle feuille de route pour les 10-15 ans à venir**, en matière de perspectives d'aménagement du territoire communal. Il est **doté d'un volet réglementaire, support à l'instruction des demandes de construction ou d'aménagement**, telles qu'il convient de les respecter suivant le code de l'urbanisme.

Les **études engagées** en mars 2019, avec les membres du conseil municipal, les personnes publiques qui ont demandé à être associées et le bureau d'études, vont permettre, dans un premier temps, **d'établir un état des lieux de la commune** contenant entre autres l'état initial de l'environnement et rappelant les enjeux portés par les différents partenaires de l'aménagement. Un rapport d'analyse sera mis à disposition des administrés dans les locaux de la Mairie aux heures habituelles d'ouverture et sur le site internet à compter de novembre 2019.

Dans un second temps, les études viseront à la **définition du nouveau projet communal à l'horizon 2035**. Il s'agit d'établir le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de Lassigny qui présentera les grandes orientations, relatives à l'avenir de notre commune, en ce qui concerne l'habitat et les équipements, la gestion des déplacements, les perspectives économiques, la prise en compte des paysages, du patrimoine et de l'environnement. Après un débat sur le PADD au sein du conseil municipal, envisagé fin 2019/début 2020, ce PADD sera présenté aux habitants par l'intermédiaire d'une note d'informations municipales dans le bulletin et d'une exposition en mairie. Le PADD validé sera consultable en mairie et sur le site internet de la commune.

La troisième phase des études qui porte sur la **mise en place d'une nouvelle réglementation d'urbanisme** communale sera engagée courant de l'année 2020. Nous vous tiendrons informés de son avancement par l'intermédiaire d'informations dans le bulletin municipal et sur le site internet de la commune.

LA DEMARCHE DE LA REVISION :



Il est rappelé qu'un **registre de concertation publique est dès à présent ouvert en mairie** ; il vous permet de faire part de vos remarques sur les documents mis à votre disposition, de vos idées, de votre point de vue, et cela jusqu'à l'arrêt du projet de PLU révisé.

Nous comptons sur votre participation à cette démarche qui se veut interactive entre la municipalité et les habitants, de manière à partager ensemble les questions d'aménagement et d'urbanisme relatives à l'avenir de notre commune.



LA NOUVELLE LACHENOISE

Novembre 2019 N°48

RENTREE SCOLAIRE

Cette année, il y a **87** élèves en **maternelle** et **163** élèves en **primaire**.



Les représentants des parents d'élèves ont, à leur demande, rencontré l'Inspectrice Académique, Mme ALLARD, afin de réclamer le regroupement de tous les élèves de GS en école maternelle.

Après étude de leur requête, Mme ALLARD l'a proposé à l'équipe pédagogique.

La directrice, Mme DESACHY et son équipe pédagogique, ont accepté cette proposition.

Suite à leur décision, l'école maternelle compte 29 enfants par classe avec 2 classes à double niveau.

RESTAURATION SCOLAIRE

Cette année, nous faisons face à une explosion d'affluence à la cantine, avec **156 élèves inscrits**.

En Septembre, nous avons pu recenser 111 enfants à la cantine le même jour.

En Octobre, l'effectif au plus bas, était de 92 enfants.

Pour rappel, les enfants mangent **2 repas bio** par semaine.

LOGICIEL RESERVATION CANTINE

« DEFI INFORMATIQUE » est le nouveau logiciel de réservation en ligne pour les repas de la cantine. Il a été mis en place pendant les vacances d'Octobre.

Les parents concernés ont été informés par le biais de l'école et par mail.

2 réunions d'informations ont été programmées et pour lesquelles seuls 4 parents se sont présentés.

BNSSA

Pour la manifestation de la Plage qui se déroule en Juillet, nous recherchons :

- un **maître-nageur titulaire du BNSSA pour un engagement de 2 ans minimum**.

Si vous êtes intéressé(e), n'hésitez pas à nous transmettre votre **CV** et une **lettre de motivation** dès que possible en vous présentant au secrétariat de mairie ou par mail à mairie@lassigny.fr

MONOXYDE DE CARBONE

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde.

Pour rappel, voici les bons gestes de prévention :

- Faîtes vérifier et entretenir avant chaque hiver vos installations de chauffage, eau chaude, ventilation...
- Respectez le mode d'emploi des appareils à combustion (chauffages d'appoint, groupes électrogènes, appareils à gaz...)
- Aérez au moins 10 mm par jour

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, invisible, inodore, non-irritant...et mortel.

SPECTACLE BOUTCHOUX

L'association les Boutchoux organise un spectacle de Noël **ouvert à tous**, le **Vendredi 29 Novembre** à 18h30 au Centre Social de Lassigny.

Tarif: 3€/personne

BOITE AUX LETTRES DU PERE NOËL

La célèbre boîte aux lettres du Père Noël fera son retour devant la Mairie dès la fin du mois.

8EME BOURSE & ARTISANAT DE NOËL

Notre **8ème Bourse & Artisanat de Noël** se déroulera le **Samedi 7 Décembre** de **10h à 18h** à la Salle des fêtes et au Centre Social de Lassigny.

Si vous souhaitez y participer, contactez le secrétariat de Mairie au 03.44.43.60.36.

Cette année encore, nous profiterons de ce moment pour collecter des dons pour le **Téléthon** via la vente de divers objets ainsi que la restauration.

Le Père Noël fera son apparition vers **16h** pour distribuer des bonbons. Il sera possible de prendre des photos avec lui.

Des balades en calèche seront **organisées gratuitement toute la journée**.



Nous vous attendons nombreux.



LE CONSEIL
MUNICIPAL VOUS
SOUHAITE DE JOYEUSES
FETES DE FIN D'ANNEE